Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2026 - 9318 - 2023 B 01372 - 978 985 190 - A&L Residences

A&L RESIDENCES
8 allée des Nymphes
60200 COMPIEGNE
0669949446

REÇU
21 OCT. 2026
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COMPIÈGNE

REÇU
29 OCT. 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COMPIÈGNE

Etats Comptables et Fiscaux

31/08/2025

© Sage

Téléphone :

Bilan Simplifié

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	1 696		1 696	1 911
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 696**		**1 696**	**1 911**
TOTAL GÉNÉRAL	1 696		1 696	1 911

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel		
Écarts de réevaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(89)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(215)	(89)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**(304)**	**(89)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Comptes courants d'associés	2 000	2 000
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**2 000**	**2 000**
TOTAL GÉNÉRAL	1 696	1 911

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		215	89
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		215	89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(215)	(89)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		(215)	(89)

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(215)
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(215)

© Sage

Détail des comptes

© Sage

Détail des Comptes

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 États comptables et fiscaux 18.00

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/08/2025	Net N-1 31/08/2024	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Actif Circulant				
Disponibilités	1 696,04	1 910,60	-214,56	-11,23
51211000 Banque en Monnaie locale - 1	1 696,04	1 910,60	-214,56	-11,23
Total II	1 696,04	1 910,60	-214,56	-11,23
Total général (I + II)	1 696,04	1 910,60	-214,56	-11,23
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	0,00	0,00	0,00	
10120000 Capital souscrit appelé, non versé	-2 000,00	-2 000,00		
10130000 Capital souscrit appellé, versé	2 000,00	2 000,00		
Report à nouveau	-89,40		-89,40	
11900000 Report à nouveau (débiteur)	-89,40		-89,40	
Résultat de l'exercice	-214,56	-89,40	-125,16	-140,00
TOTAL I	-303,96	-89,40	-214,56	-240,00
Dettes				
Comptes courants d'associés	2 000,00	2 000,00	0,00	
45600000 Associés - Opérations /capital	2 000,00	2 000,00		
TOTAL III	2 000,00	2 000,00	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 696,04	1 910,60	-214,56	-11,23

Détail des Comptes

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/08/2025	Net N-1 31/08/2024	Variation En valeur	Variation En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	214,56	89,40	125,16	140,00
62700000 Services bancaires et assimilés	214,56	89,40	125,16	140,00
Total des charges d'exploitation (II)	214,56	89,40	125,16	140,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-214,56	-89,40	-125,16	-140,00
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-214,56	-89,40	-125,16	-140,00
B - RÉSULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	214,56	-214,56	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	214,56	-214,56	-100,00

Annexe

© Sage

Immobilisations - Amortissements

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

A&L RESIDENCES

Période du 01/09/24 au 31/08/25
Edition du 26/01/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

A&L RESIDENCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €

Siège social : 8, allée des Nymphes

60200 COMPIEGNE

978 985 190 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 janvier à quatorze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 8, allée des Nymphes – 60200 COMPIEGNE, au siège social de la société, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Leila ALLAME préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent les 200 actions composant le capital. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2025,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025,
- Approbation des comptes annuels et des conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion du président. Enfin il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du président, l'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumis à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide de reporter purement et simplement la perte nette de 214,56 € de l'exercice clos le 31 août 2025.

Le compte de « Report à nouveau » devient par conséquent débiteur de 303,96 € et les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale approuve que Madame Leila ALLAME n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président	**Un associé**
Madame Leila ALLAME	Monsieur Adil BERRAG